



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES
140 Avenue Camille Claudel - BP 325 - 40282 St Pierre Du Mont

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Immeuble Confluences
178 avenue Saint Vincent de Paul
40100 Dax

PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES

140 Avenue Camille Claudel - BP 325 - 40282 St Pierre Du Mont

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de PREVENTION SANTE TRAVAIL LANDES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dax, le 25 septembre 2026

KPMG SA



Camille Bielsa

Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles :				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	230 044.21	230 044.21		7 946.71
	Fonds commercial (I)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	266 817.30		266 817.30	266 817.30
	Constructions	4 457 777.30	2 897 573.33	1 560 203.97	1 289 396.37
	Install. techniques, matériel et outillage industriels	578 013.67	521 528.97	56 484.70	60 188.40
	Autres immobilisations corporelles	1 452 434.41	1 106 814.40	345 620.01	278 512.07
	En cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2) :				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	9 924.19		9 924.19	9 924.19
	Prêts	2 166.82		2 166.82	4 166.74
	Autres immobilisations financières	38 135.63		38 135.63	37 869.23
	Total de l'actif immobilisé (III)	7 035 313.53	4 755 960.91	2 279 352.62	1 954 821.01
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3) :				
	Créances Clients et Comptes rattachés	1 150 237.79	190 555.24	959 682.55	496 997.83
	Autres créances	117 765.99		117 765.99	244 297.19
	Charges constatées d'avance	48 941.48		48 941.48	42 125.79
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement :				
	Actions propres				
	Autres titres	650 641.35	590.55	650 050.80	650 050.80
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	1 409 032.67		1 409 032.67	1 769 013.70
	Total de l'actif circulant (IV)	3 376 619.28	191 145.79	3 185 473.49	3 202 485.31
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VII)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	10 411 932.81	4 947 106.70	5 464 826.11	5 157 306.32

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

[illegible]

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 171 094.41

1 984 405.58

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	8 393 667.20		8 393 667.20	8 270 430.94		123 236.26	1.49
Montant net du chiffre d'affaires	8 393 667.20		8 393 667.20	8 270 430.94		123 236.26	1.49
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions			7 360.76	46 852.32		39 491.56	84.29
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			103 980.55	20 241.59		83 738.96	413.70
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			1 250.00			1 250.00	
Autres produits			21 614.73	30 534.39		8 919.66	29.21
Total des Produits d'exploitation (I)			8 527 873.24	8 368 059.24		159 814.00	1.91
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 710.42	8 166.34		1 455.92	17.83
Variation de stock							
Autres achats et charges externes (1)			1 319 103.47	1 334 132.53		15 029.06	1.13
Impôts, taxes et versements assimilés			174 000.17	164 131.98		9 868.19	6.01
Salaires			4 396 709.37	4 239 470.39		157 238.98	3.71
Cotisations sociales			1 882 419.39	1 721 261.08		161 158.31	9.36
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			267 334.36	255 468.08		11 866.28	4.64
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			190 555.24	103 980.55		86 574.69	83.26
Dotations aux provisions							
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Autres charges			64 267.65	87 704.55		23 436.90	26.72
Total des Charges d'exploitation (II)			8 301 100.07	7 914 315.50		386 784.57	4.89
1 RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			226 773.17	453 743.74		226 970.57	50.02
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			3 097.51	2 936.18		161.33	5.49
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation (2)						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)						
Autres intérêts et produits assimilés (2)	75 957.42		101 850.86		25 893.44	25.42
Reprises sur dépréciations et provisions			574.04		574.04	100.00
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (V)	75 957.42		102 424.90		26 467.48	25.84
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			590.55		590.55	100.00
Intérêts et charges assimilées (3)	6 357.99		8 241.47		1 883.48	22.85
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (VI)	6 357.99		8 832.02		2 474.03	28.01
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	69 599.43		93 592.88		23 993.45	25.64
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	299 470.11		550 272.80		250 802.69	45.58
Produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles (VIII)						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	17 644.57		45 320.06		27 675.49	61.07
Impôts sur les bénéfices (X)	58 070.00		90 483.00		32 413.00	35.82
Total des produits (I+III+V+VII)	8 606 928.17		8 473 420.32		133 507.85	1.58
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	8 383 172.63		8 058 950.58		324 222.05	4.02
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	223 755.54		414 469.74		190 714.20	46.01

(2) Dont produits concernant les entreprises liées

(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est décrit ainsi dans les statuts : L'association a pour objet l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'un Service de Santé au Travail en vue de l'application de la Santé au Travail au personnel des établissements relevant de son domaine géographique et professionnel.

Ce service doit être agréé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes annuels du 31.12.2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 réforme du règlement CRC 99-01 et par les règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 du 4 novembre 2022 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cet exercice constitue la première application de ces textes.

Changements de réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois des règlements ANC 2023-03 et ANC 2022-06 modifiant les règlements ANC 2014-03 et ANC 2018-06 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

Les principaux changements opérés sont les suivants :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel : limitation du recours au résultat exceptionnel aux seuls éléments présentant un caractère majeur et significatif (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).
- Des modifications du modèle de bilan et du compte de résultat.
- Des clarifications de présentation et reclassements liés à la structure des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 et par les règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 du 4 novembre 2022 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il a été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de mortalité : Table insee TF-TH 14/16

Le montant du passif social au 31/12/2025 est de 523 511 €. Il ne fait pas l'objet d'une provision en comptabilité, il est externalisé dans un fonds de placement Natixis dont la valeur au 31/12/2025 s'élève à 531 914 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	230 044		
Terrains	266 817		
Constructions sur sol propre	3 483 549		118 640
Installations générales agencements aménagements des constructions	587 086		321 450
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	553 248		24 766
Installations générales agencements aménagements divers	3 010		
Matériel de transport	735 654		135 452
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	547 123		46 240
TOTAL	6 176 487		646 548
Autres titres immobilisés	9 924		
Prêts, autres immobilisations financières	42 036		566
TOTAL	51 960		566
TOTAL GENERAL	6 458 492		647 114

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			230 044	230 044
Terrains			266 817	266 817
Constructions sur sol propre	29 093	0-	3 573 097	3 573 097
Installations générales agencements aménagements constr.	23 856	0-	884 680	884 680
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			578 014	578 014
Installations générales agencements aménagements divers			3 010	3 010
Matériel de transport		15 044	856 062	856 062
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			593 363	593 363
TOTAL	52 949	15 043	6 755 043	6 755 043
Autres titres immobilisés			9 924	9 924
Prêts, autres immobilisations financières	2 300	0-	40 302	40 302
TOTAL	2 300	0-	50 227	50 227
TOTAL GENERAL	55 249	15 043	7 035 314	7 035 314

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	222 098	7 947		230 044
Constructions sur sol propre	2 414 723	76 006		2 490 729
Installations générales agencements aménagements constr.	366 517	40 328		406 845
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	493 060	28 469		521 529
Installations générales agencements aménagements divers	3 010			3 010
Matériel de transport	541 063	88 102	15 044	614 121
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	463 201	26 483	0	489 684
TOTAL	4 281 573	259 388	15 044	4 525 917
TOTAL GENERAL	4 503 671	267 335	15 044	4 755 961

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	7 947				
Constructions sur sol propre	76 006				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	40 328				
Instal.techniques matériel outillage indus.	28 469				
Matériel de transport	88 102				
Matériel de bureau informatique mobilier	26 483				
TOTAL	259 388				
TOTAL GENERAL	267 335				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	1 527 763				1 527 763
Report à nouveau	1 010 948	414 470			1 425 418
Excédent ou déficit de l'exercice	414 470				223 756
Situation nette	2 953 180	414 470			3 176 936
TOTAL I	2 953 180	414 470			3 176 936

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	103 981	190 555	103 981		190 555
Autres provisions pour dépréciation	591				591
TOTAL	104 571	190 555	103 981		191 146
TOTAL GENERAL	104 571	190 555	103 981		191 146
Dont dotations et reprises d'exploitation		190 555	103 981		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	2 167	2 167	
Autres immobilisations financières	38 136	38 136	
Clients douteux ou litigieux	382 665	382 665	
Autres créances clients	767 573	767 573	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Impôts sur les bénéfices	32 414	32 414	
Taxe sur la valeur ajoutée	34 882	34 882	
Divers état et autres collectivités publiques	4 820	4 820	
Groupe et associés	22 899	22 899	
Débiteurs divers	22 252	22 252	
Charges constatées d'avance	48 941	48 941	
TOTAL	1 357 248	1 357 248	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 000		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	324	324		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	219 720	102 925	116 796	
Emprunts et dettes financières divers	3 000	3 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	145 982	145 982		
Personnel et comptes rattachés	642 102	642 102		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	490 868	490 868		
Taxe sur la valeur ajoutée	121 409	121 409		
Autres impôts taxes et assimilés	51 329	51 329		
Autres dettes	462 354	462 354		
TOTAL	2 137 089	2 020 293	116 796	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	131 903			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	10 330
Autres créances	24 008
Disponibilités	5 086
Total	39 424

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	324
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 252
Dettes fiscales et sociales	820 643
Autres dettes	2 556
Total	849 775

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	48 941
Total	48 941

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Subvention d'exploitation	7 361
Total	7 361

Effectif moyen

Année 2025	Effectif global du service	Equivalent temps plein
Hommes	27	19.13
Femmes	86	69.87
TOTAL	113	89
Année 2024	Effectif global du service	Equivalent temps plein
Hommes	27	19.50
Femmes	87	70.22
TOTAL	114	89.72

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 200 euros.